

COMPTE RENDU
Séance du 6 juin 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le 6 juin à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents : Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Laurent GARDIN, Arnaud DUFOSSE, Pierre BIEUVILLE, Brigitte TRAVERS et Thomas GUYOMARCH.

Absente excusée : Elisabeth LHERAUX qui a donné un pouvoir à Geneviève CAROF.

Secrétaire de séance : Thomas GUYOMARCH.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 02.06.2025.

Objet : Point sur le nouveau mode d'emploi du scrutin municipal.

Madame le Maire fait part des nouvelles dispositions pour les élections municipales. Le scrutin sera mixte, la parité sera exigée, 15 conseillers (voir 13) pour la commune de Boisset les Prévanches, une liste complète devra être présentée et aucun nom ne pourra être rayé.

Objet : SIEGE.

Il est décidé que Monsieur LEBRUN MARIE conservera l'entretien de l'éclairage de l'école de BOISSET LES PREVANCHES mais que la compétence pour la commune, sera remise au SIEGE. Un devis est attendu ; de plus, tous les luminaires vont être mis en « led ».

Objet : Informations sur le congré des Maires du 18 juin

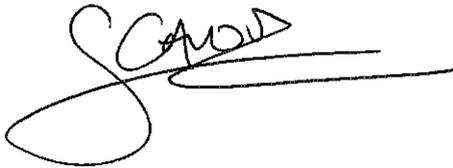
Une invitation a été envoyée ; cette année, il se tiendra à Bernay.

Questions diverses.

- Le dossier de M.GOULET Olivier est toujours en instance ; une réunion entre voisins va être programmée.
- A la demande de la DDTM, un arrêté a été pris par Madame le Maire concernant le captage des eaux de la Neuville des Vaux ; le dossier va être envoyé à tous les conseillers pour consultation.

- Le devis du parking de la commune le long de la RD67 a été accepté
- Il a été remarqué un second portail sur la propriété de M.Blanquet ; il va être convoqué à la mairie pour des explications
- Rue de la Mairie et rue de Pacy, les caniveaux se sont affaissés et M.Caillet va contacter le SIEGE pour la remise en état
- M.Plourde va être contacté pour le curage de la mare du Pibet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. CAMOU'. The signature is stylized with a large, looping initial 'S' and a horizontal line extending to the right.